



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_98-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	30 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 28 juin 2022

Date d'affichage : 28 juin 2022

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Laëtitia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Romain LEGRAND (suppléant de Stéphane HOUSSIER), Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER, Rémy PETOTON, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-98 : TOURISME - AIRE DE CAMPING-CARS DE MARINGUES
- CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Plaine Limagne souhaite créer une aire d'accueil et de service pour les camping-cars sur la commune de Maringues, parcelle AO 1004. Elle a ainsi mandaté la société Géoval, maître d'œuvre, pour lancer un marché et consulter les entreprises.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_98-DE

L'appel d'offre est composé de deux lots :

- Lot 1 : VRD avec une seule et unique tranche de travaux
- Lot 2 : Equipements avec une seule et unique tranche de travaux

Concernant le lot n°1, 3 entreprises ont déposé une offre :

- Offre n°1 : GATP, prix proposé : 122 907,80 € HT
- Offre n°2 : Colas France, prix proposé : 129 408,00 € HT
- Offre n°3 : Eurovia DALA, prix proposé : 116 477 € HT

Concernant le lot n°2, 2 entreprises ont déposé une offre :

- Offre n°1 : AireServices, prix proposé : 21 200,00 € HT
- Offre n°2 : Mic Signaloc, prix proposé : 29 288,00 € HT

L'analyse des offres a permis d'établir le classement suivant :

Entreprise	Note attribuée / 100
Lot 1: VRD	
GATP	72,16
Colas France	78,45
Eurovia DALA	88,75
Lot 2 : Equipements	
AireServices	92,50
MicSignaloc	66,58

L'offre la mieux disante est ainsi faite par les entreprises Eurovia pour le lot n°1 et AireServices pour le lot n°2

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

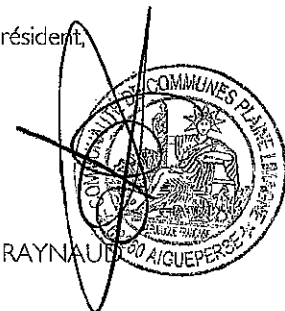
- d'attribuer le lot n°1 à Eurovia ;
- d'attribuer le lot n°2 à AireServices ;
- d'autoriser le président ou son représentant à notifier les lots n°1 et 2 du marché et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le

Le président,

